



COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

INFORMATIONS MUNICIPALES

AVRIL 2019

N° 4

PERMANENCES SECRETARIAT

TARCENAY :

Lundi de 17 h 00 à 19 h 00

Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

Jeudi de 13 h 00 à 16 h 30

Samedi de 8 h 30 à 10 h 30

Tél : 03-81-86-78-88

Mail : mairie.tarcenay@orange.fr

FOUCHERANS :

Mardi de 16 h 30 à 18 h 00

Jeudi de 16 h 30 à 18 h 00

Samedi de 9 h 00 à 11 h 30

Tél : 03-81-86-78-57

Mail : mairie.foucherans25@gmail.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Mardi, Mercredi et Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi de 10 h 45 à 11 h 45

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Le Maire demande le rattachement à l'ordre du jour des points suivants :

- Demande de subvention au SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs)
- Contrat d'assurance GROUPAMA
- Sollicitation de l'Etablissement Public Foncier pour une éventuelle acquisition immobilière

Le Conseil Municipal accepte le rattachement de ces 3 points à l'ordre du jour.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EDUCATION 2000

Jacques MONIOTTE, Adjoint, indique que le Syndicat Intercommunal Education 2000 a procédé à des modifications statutaires et qu'il convient de délibérer dans les mêmes termes et valider ces modifications :

- Le remplacement des noms des communes de Tarcenay et Foucherans par la commune de Tarcenay-Foucherans. (Article 1 des statuts)
- Le remplacement à l'article 7 « sur la base du dernier recensement » par « sur la base des populations légales en vigueur au 1^{er} Janvier de chaque année »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces modifications.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES (fonctionnement) DE LA MICRO-CRECHE

Pour rappel le Syndicat Intercommunal Education 2000 exerce plusieurs compétences :

- Scolaire
- Périscolaire
- Gestion des équipements sportifs : terrain de football de Tarcenay, Trepot et Foucherans et terrain multi-activités de Trepot.
- Petite enfance : gestion de la micro-crèche

La création de la commune nouvelle TARCENAY-FOUCHERANS a pour effet de reconsidérer la clause de répartition des charges de fonctionnement de la micro-crèche. Chaque commune prenait en charge 15% des dépenses de fonctionnement : il convient donc de rétablir l'équilibre initialement réalisé et porter la participation de la commune Tarcenay-Foucherans à 30%.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette modification. La nouvelle convention sera annexée aux statuts du Syndicat Intercommunal Education 2000.

FORET : PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLE 2019

Nicolas DEMOLY, Adjoint, présente au Conseil Municipal les propositions de travaux proposés par l'ONF sur les forêts pour l'année 2019 : il s'agit d'effectuer des travaux de cloisonnement et de dégagements aux lieudits « Au grand Mont » (à Tarcenay), « au bois de Sante » et « au bois de St Maximin » (à Foucherans). Le montant de ces travaux est de 5 630 € HT. Ce montant sera inscrit au budget bois de l'exercice 2019.

Il précise également qu'une dépense de 8 535 € HT sera inscrite (au budget bois) pour un aménagement du chemin du Grand Mont (réalisation d'un enrobé sur 50ml).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'engagement de ces travaux sylvicoles.

CANDIDATURE POUR APPEL A PROJET POUR LA CREATION D'UN VERGER CONSERVATOIRE

Nicolas DEMOLY, Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Région Bourgogne Franche-Comté, lance un appel à projet pour la création d'un verger conservatoire. L'ACCA de Foucherans et l'association « Les pieds sur terre » ont sollicité la commune pour la création d'un verger à proximité de la maison de chasse de Foucherans. Un dossier est établi ; il comprend la plantation d'une trentaine d'arbres fruitiers, et le devis de cet aménagement s'élève à 10 000 € HT. Ces travaux, si le dossier est retenu seront subventionnés à hauteur de 70 %. Le dossier doit être déposé aux services de la région avant le 01/05/19.

Il convient de valider le principe de la création d'un verger conservatoire et d'autoriser le Maire à déposer le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce projet et autorise le dépôt de dossier à la Région.

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au déclassement du domaine public communal de plusieurs délaissés de voirie sur le village de Tarcenay.

- Rue « Sous la fontaine » parcelle ZD 215 d'une superficie de 214 m² en vue de sa vente pour accès à la propriété contigüe
- Rue des grands vergers pour un échange de terrain avec la SCI Stella : parcelles ZN 320 et 321 de superficie respectives de 3 et 7 m²
- Rue des grands vergers pour un échange avec M. et Mme David BERTRAND de la parcelle ZN 322 d'une superficie de 9 m²

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces déclassements.

CREATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'Adjoint Technique à compter du 1er avril 2019 pour une durée hebdomadaire de travail de 30h30. Ce poste est actuellement occupé par un agent mis à disposition par le centre de gestion de la fonction public du Doubs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création de ce poste d'adjoint technique.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AU CONSEIL DEPARTEMENTALE DU DOUBS

Jean-Luc CORBET, Adjoint, indique au Conseil Municipal que les travaux de mise en place d'une barrière de sécurité le long du RD 102, au-dessus du lotissement « Sur la fontaine » (entrée du village de Tarcenay)

sont estimés à 26 250 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier de subvention de la part du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Un deuxième dossier concerne la réalisation d'un trottoir sur 230ml de long, au bord du RD 67 allant de la rue de la Poste au croisement entre la RD 67 et RD 102. Le montant de ces travaux est estimé à 83 457 € TTC.

Ces travaux seront financés par une subvention à hauteur de 30% et sur les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de subvention correspondants.

VALIDATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA RUE DE LA POSTE – RUE DE MEREY

Le Maire indique au Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise BONNEFOY pour effectuer les travaux d'aménagement de la rue de la poste – rue de Merrey pour un montant de 201 525 € 96 TTC. L'estimation des travaux était de 207 516 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché correspondant.

ACCOMPAGNEMENT POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Jean-Pierre MASSON, Adjoint, informe le Conseil Municipal que la commission « Bâtiments » propose de faire réaliser une étude de faisabilité sur des aménagements à réaliser sur la salle polyvalente de Foucherans : réalisation d'une cuisine et de sanitaire au rez-de-chaussée, aménagement des combles, remplacement de la chaudière, réfection de la toiture...

Afin que cette étude soit subventionnée par le Conseil Départemental, il convient de solliciter les services techniques du Département pour un accompagnement en vue de la désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les services techniques du Département et à prendre un AMO pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la salle polyvalente de Foucherans.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE TRAVAUX SUR LA TOITURE DE L'EGLISE DE TARCENAY

Jean-Pierre MASSON, Adjoint, informe le Conseil Municipal que le bureau d'étude BEJ, chargé de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la toiture de l'église (Chœur et sacristie) a établi le dossier d'appel d'offres. L'estimation des travaux est de 78 580 € HT.

Il est précisé au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, les marchés publics de plus de 25 000 € HT doivent être passés sous forme numérique, les offres papiers ne sont plus acceptées. De ce fait, il convient d'avoir des dossiers d'appels d'offres correctement établis afin d'obtenir les meilleures offres possibles.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une Déclaration Préalable de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offres et à déposer la déclaration préalable relative à la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'église de Tarcenay pour un montant estimatif de 78 850 € HT.

TRANSFERT DE COMPETENCE : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendra de délibérer avant le 30 juin 2019 sur le transfert ou non des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes. Il présente sommairement au Conseil Municipal l'étude établie sur ce sujet, et qui sera envoyée à chaque membre du Conseil Municipal pour délibérer en connaissance de cause lors d'une prochaine réunion.

BOULANGERIE : DEMANDE D'ACHAT DU BATIMENT PAR LE LOCATAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. TERRIER a demandé l'achat du bâtiment de la boulangerie selon les conditions du contrat location-vente établi. Ainsi le prix de vente sera défini selon le tableau d'amortissement à la date de la signature de l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDED

Le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public Chemin des Vignes et Rue des Sorbiers sont éligibles à des subventions de la part du Syndicat mixte d'Energies du Département (SYDED). Ces travaux s'élèvent à 14 478 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le SYDED pour l'obtention des subventions correspondantes à ces travaux.

CONTRAT GROUPAMA

Le Maire indique au Conseil Municipal que du fait de la commune nouvelle, il a fallu établir un nouveau contrat d'assurance pour les biens de la commune. Les 2 anciennes communes étant assurées auprès de GROUPAMA, le contrat consistait à en établir un nouveau en fusionnant les 2 contrats existants. Le montant annuel de la cotisation d'assurance est de ??? €. On constate une économie de 1 609 €, par rapport à l'addition des 2 contrats précédents.

SOLLICITATION DE L'EPF

Le Maire informe le Conseil Municipal que des contacts ont été engagés pour l'éventuel achat des parcelles ZM 301 – 303 – 299 -75.

A cet effet, le Maire propose de solliciter l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Cet organisme, créé par le Conseil Départemental, a vocation à acquérir directement des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer, puis les rétrocéder à la collectivité membre lorsque celle-ci est prête à lancer son projet.

Une opportunité s'offre actuellement à la commune, la maison et le terrain situés au 25 Grande Rue soit les parcelles cadastrales citées ci-dessus.

Convaincu de l'intérêt d'avoir la maîtrise foncière en zone de revitalisation urbaine et au plus près des bâtiments scolaires, le Maire propose d'avoir recours aux services de l'EPF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 conseillers ne prenant pas part au vote et 22 voix pour), autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

INFORMATIONS GENERALES

❖ Opération brioches :

L'opération brioches qui s'est déroulée au début du mois d'avril 2019 a permis de récolter la somme de 3 646.50 € sur l'ensemble de la commune.

Les fonds récoltés permettent à la section d'ORNANS de l'ADAPEI d'améliorer le quotidien d'enfants et d'adultes en situation de handicaps pris en charge à Ornans (20 enfants à l'IME et 30 adultes à l'ESAT) comme par exemple participation à des loisirs, sorties, formation à la sécurité routière, cours de code, renouvellement de matériel informatique ou d'aires de jeux pour les petits, etc...

Merci à tous les vendeurs bénévoles ainsi qu'à toutes les familles qui leurs ont fait un bon accueil.

DATES A RETENIR

👉 Collecte des encombrants

La collecte aura lieu le mardi 7 mai à Foucherans et le mardi 21 mai à Tarcenay (voir information ci-jointe).

👉 Rando'Tarc : le dimanche 5 mai

Randonnée organisée par l'Espérance (voir information ci-jointe).

👉 Cérémonie du 8 mai

La célébration du 8 mai aura lieu au monument aux morts de Foucherans à partir de 11h.

Cette cérémonie sera suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes de Foucherans.

Nous vous rappelons que le RD 112 sera fermée à la circulation à compter de 10h30 a hauteur de la salle polyvalente une déviation sera installée par la rue de l'école et la rue de Bonnevaux.

Merci d'utiliser les parkings rue Champ de Foire.

👉 Fouch'Run

Parcours avec obstacles organisée par l'Etoile (voir information ci-jointe).



La RANDO' TARC

DIMANCHE 5 MAI

Départ à 9H00 du terrain de foot de Fouchérans



Circuits balisés ouverts à tous de 8,5kms et 12 kms.
Ravitaillement à mi-parcours et verre de l'amitié à l'arrivée.

Possibilité de repas tiré du sac à l'issue de la rando.

Bouteille d'eau et coupe vent conseillés

Participation de 2 € par personne à partir de 6 ans
Annulée en cas de pluie

Renseignements : JP Gervais 07 69 87 38 43

FOUCH'RUN

★ PARCOURS AVEC OBSTACLES ★

11 MAI 2019
FOUCHERANS (25)

20H 13€

...Places limitées...
Réservation obligatoire, ransakla

REPAS DANSANT

avec: Anchoïtes (saumon, Prilliman),
soie, chapelure

MENU

Entrée

Jambon à la broche

sauce madière

Frites / Salade / Fromage

Crêpes

**PLUS
D'INFOS**

**ÉTOILE
DE FOUCHERANS**

07 81 70 56 56

Parcours Marche
du Pétrivais 8 km

50
Départ :
entre 14 H et 16 H



Parcours enfants
à partir de 3 ans

50
Départ :
à partir de 14 H

Parcours 5 km

80
Départ : 16 H

Parcours 8 km

100
Départ : 15 H 30

Parcours 14 km

120
Départ : 15 H



Ravitaillement



Buvette



Petite restauration

Inscription avant le 5 mai sur le sportif.com
ou dossier complet à l'entreprise Davilliers
6 Rue du champ de foire - 25620 Fouchérans

ATTENTION, PLACES LIMITÉES !



Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL ORNANS

14 All. D. L. M. P. A. - 35000 - ORNANS, 4

02 33 30 30 30 - 02 33 30 30 30

02 33 30 30 30 - 02 33 30 30 30



COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

LE MARDI 7 MAI 2019 à FOUCHERANS

LE MARDI 21 MAI 2019 à TARCENAY

Les encombrants devront être sortis la veille au soir sur les trottoirs

Gros électroménager, meubles, matelas, canapés, pneus de Véhicule Léger (<3.5T) ...

- **Qu'est-ce qu'un encombrant ?**

Ce sont des déchets qui, comme leur nom l'indique, sont « encombrants » : c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être transportés facilement dans une voiture.

Par exemple, une cafetière n'est pas un déchet encombrant et ne sera donc pas collectée.

- **Quel est le volume maximum autorisé par foyer ?**

3 m³ : au-delà, les déchets seront laissés sur place.

- **À quel moment doivent-ils être sortis ?**

Les encombrants doivent être sortis la veille du jour de collecte.

Les encombrants sortis le jour même de la collecte ne seront pas ramassés et ne pourront pas faire l'objet de réclamation.

- **À quel endroit doivent-ils être présentés à la collecte ?**

Les encombrants sont présentés devant chaque foyer en bord de voirie (accessible aux véhicules) de telle sorte que les agents de collecte n'aient aucun doute sur le fait qu'ils doivent les collecter.

DÉCHETS ACCEPTÉS

Bois (planches, meubles...)

Mobilier (canapés, tables...)

Très grands cartons

Ferraille

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : réfrigérateur...)

Pneus de véhicule léger : 4 maximum par foyer

DÉCHETS REFUSÉS

Les ordures ménagères

Les emballages recyclables

Les cendres

Les déchets verts

Huile de friture

Les pneumatiques hors véhicules léger (de camion (>3.5T), de tracteur...)

Déchets de déconstruction (gravats/inertes, Plâtre, grillage, gouttières, fenêtres, carrelage, palettes...)

Déchets de professionnels (outillage, appareils, appareils, plastiques agricoles, chauffe-eau...)

Déchets trop lourds pour être hissés à 4 personnes dans le camion plateau

Les déchets toxiques ou à risque :

Déchets de soins, médicaments, déchets contenant de l'amiante, radioactifs ou à caractère explosif, bouteilles de gaz et extincteurs, produits phytosanitaires, huile de vidange, batteries, piles, lampes / néons, moteurs et cuves non vidangées, carcasses/épaves automobiles...